

Compte rendu de la réunion du 09 mars 2012 :**Régime de travail et pénibilité dans les services opérationnels et navigants des Affaires Maritimes**

L'action continue du SPNAM CGT auprès du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) ainsi qu'au sein des Comités Ministériel et Interministériel pour le cadrage réglementaire du travail en mer a conduit les ministères à organiser une réunion « grand format » réunissant toutes les parties concernées (SGG, DRH du MEDDTL, SPES, DAM, DPMA*).

La CGT s'est déplacée pour traiter des missions, du quotidien, de la santé et de la sécurité des agents afin de faire avancer le dossier pénibilité et réglementation du travail. Sur ces sujets, après une démonstration argumentée de la CGT sur le fonctionnement des services opérationnels, dans lesquels les droits des agents et surtout leurs conditions de travail sont les variables d'ajustement d'une quantité toujours croissante d'obligations, la DRH a annoncé un certain nombre de mesures et d'intentions.

Consciente de la situation, la DRH assure vouloir « *sortir des dispositifs dérogatoires au sens non-légaux ou non-réglementaire, et d'une situation qui peut mettre en danger les agents* », actant ainsi l'insécurité juridique dans laquelle sont placés les services opérationnels des DML et des DIRM.

A ce titre, le ministère s'engage à ce que chaque composante du DCS* (VR, PAM, ULAM, CM) fasse l'objet d'un calendrier de concertation, lequel portera sur la réglementation du travail d'une part, et sur le mode d'attribution des ISH (forfait marée ou décompte horaire) en fonction des activités.

Certains éléments nous ont par ailleurs été donnés:

- **ULAM: Deux circulaires nous seront soumises d'ici avril.** La première, dont la CGT conteste le format, concerne la réglementation du travail, la seconde pour le mode d'attribution des ISH. Nous avons prévenu l'administration du risque de contentieux sur la circulaire ULAM. En effet, le travail réglementaire en phases répétitives cadrées annuellement, défini par l'arrêté du 27 mai 2011 n'est pas adapté, **il dégrade les conditions de travail et menace l'efficacité des Ulam.** Le fonctionnement actuel, quand à lui, répond aux nécessités de service mais n'intègre pas la pénibilité. De plus, le fonctionnement actuel des Ulam ne répond à aucune réglementation. Le ministère persiste malgré tout dans cette voie.
- **Patrouilleurs et VR:** un calendrier de négociations est à venir concernant l'instruction « PAM » afin qu'elle intègre les bonifications horaires et les heures supplémentaires effectuées mais non comptabilisées, ainsi que sur l'attribution de l'ISH. Sur cette dernière, la DRH déclare « *quand vous êtes une semaine à la mer, vous n'êtes pas à la marée* » ce qui laisse présager l'exclusion du dispositif de forfait marée !

La CGT a dénoncé cette analyse, et a exigé l'application du forfait à tous les services embarqués.

- **CSN:** le même format sera adopté, avec des réunions techniques sur le régime de travail et sur l'application des ISH. La question de l'insécurité juridique pour les missions de WE n'a pas obtenu de réponse. Par ailleurs, nous avons réitéré notre demande d'un **cadrage national DIRM** et demandé le retrait du RIL de la DIRM MEMN, réalisé au mépris des engagements donnés par le SG du MEDDTL à la CGT.
- **CM :** alertée sur la situation actuelle dans les services CM, et l'impossibilité réglementaire de remplir nos missions de service public à la marée sous le régime de travail « de bureau » en cycle hebdomadaire, la DRH ne semble pas considérer l'urgence de la situation. Cependant, au même titre que les autres composantes du DCS, un cycle de négociation réglementation du travail/ISH nous sera proposé. Dans l'attente, **nous invitons les agents à maintenir la pression**, et à se conformer au régime administratif, seul régime réglementaire imposé par le ministère.

Nous ne sommes pas encore arrivés à bon port, mais nous apercevons la terre !

La pénibilité de nos activités et la particularité de nos rythmes de travail commencent à être entendus par notre ministère et ses partenaires. Nous devons maintenir le rapport de force, pour obtenir une juste reconnaissance de la réalité de nos métiers, trop longtemps banalisés.

La CGT demande légalité et égalité: forts de votre soutien dans l'action, nous aurons du poids dans la négociation !

*: DAM: Direction des Affaires Maritimes, DCS: Dispositif de Contrôle et de Surveillance, DPMA: Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (MAPRAT), DRH: Direction des Ressources Humaines, SGG: Secrétariat Général du Gouvernement, SPES: Service du Pilotage et de l'Évolution des Services (MEDDTL)